



Programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » 2020

Avis de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

Depuis 2007, la CNSA participe au financement des appels à projets (AAP) lancés par l'Institut pour la recherche en santé publique (IReSP), via des appels à projets thématiques dans un premier temps, puis dans le cadre du Programme de recherche « Handicap et perte d'autonomie » à partir de 2011, devenu « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » en 2020.

La CNSA se félicite du succès du programme de recherche qui, années après années, ne se dément pas, et dont la qualité scientifique des projets déposés, comme ont pu le relever les Comités scientifiques d'évaluation (CSE) dans leur avis public, ne cesse de croître. Elle tient à remercier l'ensemble des équipes qui ont travaillé sur les projets déposés cette année.

Cet avis doit permettre à la CNSA de partager avec les membres des communautés scientifique et les parties prenantes investies dans la recherche dans le champ de l'autonomie les priorités qui ont été les siennes en 2020 et qui ont conduit au financement des **13 projets lauréats** pour près de **2 600 000 €**.

La recherche d'un équilibre des publics dans les objets et problématiques de recherche des projets financés

Dans l'exercice de ces missions, l'action de la CNSA s'adresse à trois publics principaux : les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes en situation de handicap, et leurs aidants.

Dans un souci d'équité, et compte tenu du déséquilibre persistant depuis de nombreuses années en faveur des objets et problématiques de recherche en lien avec le handicap, la CNSA a porté prioritairement son financement aux projets traitant des questions de perte d'autonomie en lien avec l'âge et aux projets concernant les aidants.

La CNSA invite les chercheurs et les parties prenantes à considérer avec plus d'intérêt ces sujets.

Un programme de recherche en sciences humaines et sociales et en santé publique

Soucieuse d’embrasser largement les objets et les problématiques de la recherche en sciences humaines et sociales et en santé publique dans le champ de l’autonomie, la CNSA a veillé à garantir la plus grande diversité possible des approches disciplinaires dans lesquelles s’inscrivent les équipes financées.

Ainsi, la CNSA se félicite de la diversité des horizons disciplinaires des lauréats cette année : au-delà de la sociologie, fortement représentée ces dernières années, sont financés en 2020 des projets en philosophie, sciences du langage, économie, épidémiologie et santé publique, projets souvent conduits en collaboration avec d’autres équipes inscrites dans d’autres approches disciplinaires (sciences politiques, psychologie, sciences de l’éducation, anthropologie, droit, etc.).

Toutefois, certaines disciplines restent sous-représentées et la CNSA ne peut qu’inviter les chercheurs notamment en anthropologie, droit, démographie, géographie, gestion, histoire et en sciences politiques à considérer avec plus d’intérêt les modalités de soutien à la recherche offertes par le programme Autonomie.

Enfin, la CNSA rappelle que n’étaient pas éligibles en 2020 à un financement les projets de recherche clinique, les projets de recherche et développement, les essais cliniques, les expérimentations de techniques médicales ou de réadaptation et, de manière générale, les projets s’inscrivant dans le champ strictement sanitaire.

Garantir la cohérence du programme Autonomie

Le programme de recherche Autonomie s’est organisé en 2020 autour de quatre AAP, poursuivant chacun des objectifs spécifiques, et conduits en lien avec des priorités de politiques publiques. Ainsi, la CNSA tient à rappeler un principe de non-concurrence entre les projets déposés dans chacun de ces AAP ; elle veille à équilibrer les financements alloués à chaque AAP sur la base de l’avis scientifique des CSE. Ainsi, elle invite les équipes à considérer avec un même intérêt tous les AAP du programme et les possibilités diverses de soutien au développement et à la structuration de la recherche.

Par ailleurs, concernant l’AAP « Autisme et sciences humaines et sociales », elle tient à rappeler qu’au regard des projets financés lors des précédentes sessions, des priorités de la Stratégie nationale pour l’autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (2018-2022)¹ et des conclusions du séminaire « Autisme et Sciences humaines et sociales : enjeux et perspectives de recherche » organisé par l’IRESP avec le soutien de la CNSA², sont considérées comme relevant du périmètre de l’AAP les recherches adoptant des approches thématiques, de parcours de vie et/ou relatives à l’adulte, non restreintes à l’enfant ou l’adolescent, s’inscrivant dans des approches disciplinaires relevant des sciences humaines et sociales. Ainsi, les projets portés par des chercheurs en sciences humaines et sociales relatifs à l’autisme qui ne s’inscriraient pas dans le champ de cet AAP ne sauraient être financés via les autres AAP du programme Autonomie.

¹ La Stratégie nationale pour l’autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (2018-2022) a défini des priorités de recherche en sciences humaines et sociales visant à développer les connaissances sur la spécificité et la complexité des situations de handicap en lien avec les troubles du spectre de l’autisme (TSA),

² [Synthèse du séminaire « Autisme et sciences humaines et sociales : enjeux et perspectives de recherche ».](#)

Le programme Autonomie, un programme de soutien au développement et à la structuration de la recherche

La CNSA souhaite rappeler et partager les objectifs du programme Autonomie qu'elle finance : il s'agit de soutenir le développement et la structuration de la recherche dans le champ de l'autonomie.

Ainsi, c'est bien le financement de projet de recherche ou ayant pour finalité la structuration de communauté mixte de recherche qui est recherché.

D'autres instruments de la CNSA sont dédiés au soutien des démarches d'innovation de terrain et d'étude de nature non académique, et les porteurs de projet concernés sont invités à s'orienter le cas échéant vers ces modalités de soutien (Appel à projets permanent de la CNSA « Innover dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie »³ ; Appel à projets thématique annuel de la CNSA⁴).

Les nouvelles perspectives de recherche offertes par le dispositif d'enquêtes 'Autonomie 2021-2023 » de la DREES

En 2020, la CNSA a apporté un soutien financier à hauteur de 2 000 000 € au dispositif d'enquêtes « Autonomie 2021-2023 » de la DREES, enquêtes qui doivent permettre de renouveler les données relatives aux personnes âgées dépendantes, aux personnes en situation de handicap, et à leurs aidants. Ce dispositif d'enquêtes s'inscrit dans la lignée des grandes enquêtes sur le handicap et la dépendance : les enquêtes « Handicaps, Incapacités, Dépendance » (HID) de 1998-2001, les enquêtes « Handicap-Santé » (HS) de 2007-2009, et les enquêtes « Capacités, aides et ressources se seniors » (CARE) de 2016 (pour les seules personnes âgées dépendantes).

Compte tenu de cet engagement financier important, la CNSA invite les chercheurs exploitants les enquêtes HID, HS et CARE à patienter jusqu'à la mise à disposition des données des futures enquêtes « Autonomie » pour renouveler les connaissances sur la base de données plus contemporaines des situations actuelles de handicap et de perte d'autonomie liée à l'âge, ce dans un contexte d'évolutions sociétales et des politiques publiques importantes ces dernières années.

Les projets visant à poursuivre des travaux en cours jugés non prioritaires en 2020

La CNSA souhaite attirer l'attention des équipes qui déposent des projets dans le cadre du programme Autonomie qu'elle n'a pas souhaité financer cette année, au regard de la concurrence forte, les projets visant à poursuivre des travaux en cours financés par la CNSA dont les résultats n'ont pas encore été rendus publics et pour lesquels il est donc difficile de mesurer la contribution qu'ils apporteront à l'amélioration continue des politiques publiques.

³ [Pour en savoir plus sur l'appel à projets permanent de la CNSA, consultez son site internet.](#)

⁴ [Pour en savoir plus sur les appels à projets thématiques annuels de la CNSA, consultez son site internet.](#)